

CFG AUDIT
9/10, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
6, Passage Abel Leblanc
75012 PARIS

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 29 juin 2021
(21^{ème} résolution)

CFG AUDIT
9/10, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
6, Passage Abel Leblanc
75012 PARIS

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

-
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 29 juin 2021
(21^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUREA, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

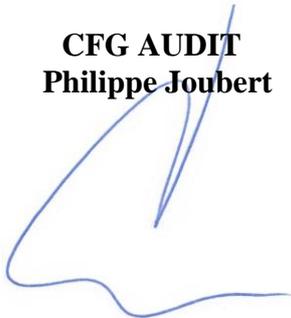
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 24 mai 2021

Les Commissaires aux comptes

CFG AUDIT
Philippe Joubert



CABINET GILLES HUBERT
Guilhem Princé

